



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

DOCUMENTATION  
PATRIMONIALE

## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
KELMIS GEM 2/NEU-MORESNET/

Situation la plus récente

Fait le 27/02/2023

Échelle : 1 : 1000



**nysse**  
Immo

Village 5 - 4843 HENRI-CHAPELLE  
RUE DE - 12210  
+32 (0) 87 881616  
www.nysse.be info@nysse.be  
BCE 0818 433 964  
Agence Immobilière Agence IPI  
024 401 501232 304844 707 635 514 513  
Compte de chèques : BE15 0812 5090 8004

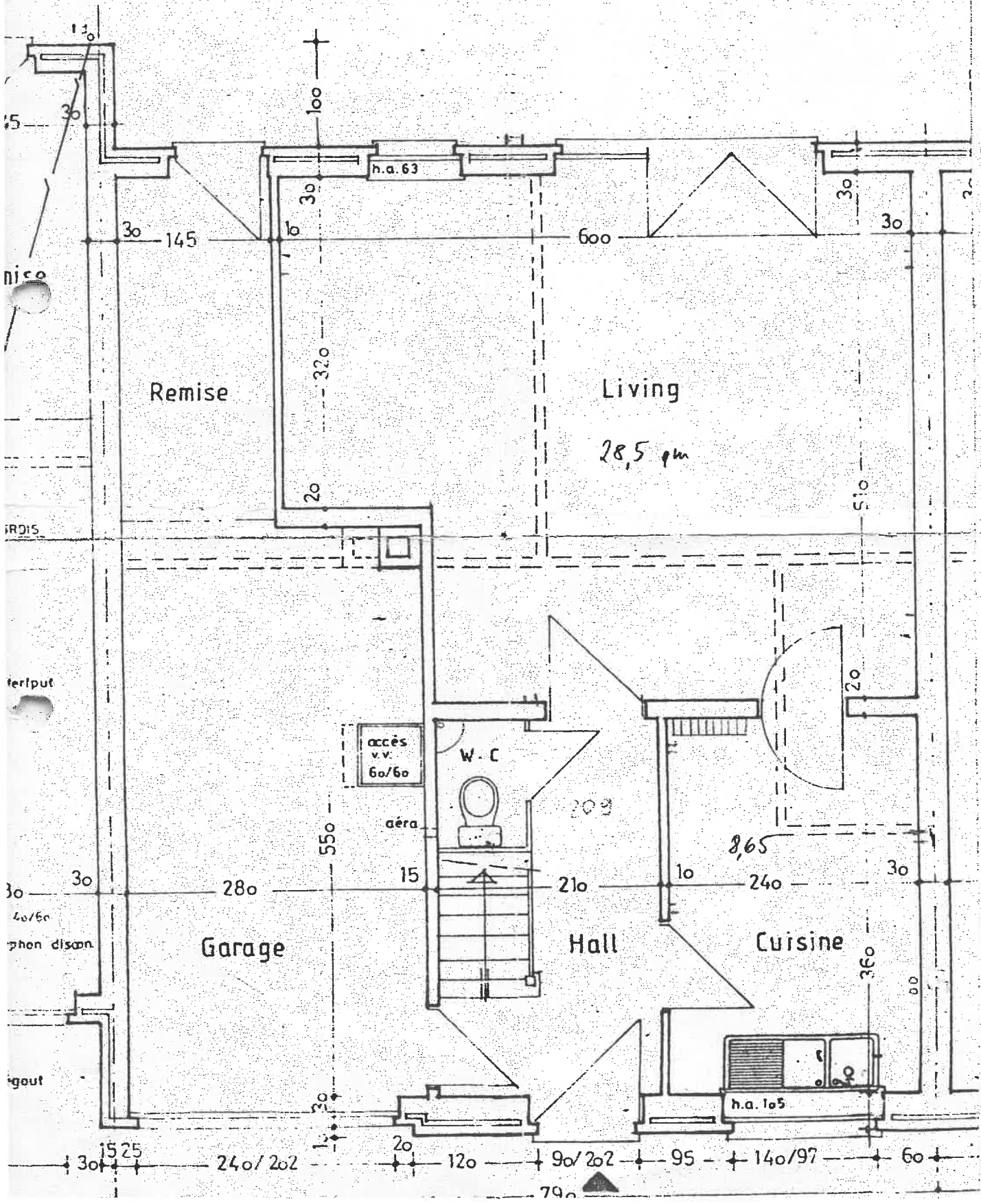
**NEU-MORESNET**  
Doktor Molly Strasse, 12

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn\_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



6

27 70 70 80/202 110 70/139 105 240/202 115 85



6

5

